**Financements européens pertinents pour la transition écologique et énergétique dans le Grand Est**

**Horizon Europe – Cluster 6  « Alimentation, bioéconomie, ressources naturelles, agriculture et environnement»**

****

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Domaines visés** | **Porteurs de projet éligibles** | | **Type de partenariat\*** | | |
| * Sols et friches * Adaptation au changement climatique * Agriculture-forêt * Eaux et milieux * Biodiversité | | Toute organisation active dans les domaines visés : universités, organismes de formation, associations, collectivités, etc. | | Au moins 3 partenaires | Au moins trois Etats membres représentés |
| **Typologie de projet** | **Forme de l’appui financier** | | **Budget moyen des projets\*** | | **Taux d’aide** |
| Projet de recherche et d’innovation appliquées | Subvention | | Défini par l’appel.  Entre 2 et 165 millions € | | 30 à 70% pour COFUND  70 à 100% pour les autres |
| **Mode de candidature** | **Taux de sélection** | | **Durée des projets\*** | | |
| Une ou deux étapes | 7% (programme entier) | | De 2 à 5 ans | | |

*\*Informations valables pour les projets « RIA » et « IA » qui représentent environ 90% des projets recherchés dans les appels à projet 2021-2022. Pour plus d’informations sur ces projets et les autres types de projets Horizon Europe (CSA, COFUND), voir la fiche « Horizon Europe- Présentation générale »*

Le 25 juillet 1983, une résolution du Conseil a institué des programmes-cadres pour des activités communautaires de recherche, de développement et de démonstration, et a ainsi lancé le premier PCRD, pour la période 1984-1987. Le programme Horizon Europe (2021-2027) sera le 9e renouvellement de ce programme, après le FP7 (2007-2013) et Horizon 2020 (2014-2020). Il est géré directement par la Commission, et disposera pour la nouvelle programmation de 95.5 milliards d’euros de budget (dont 5 milliards issus du Plan de relance).

Des programmes de travail sont publiés tous les 2 ans pour présenter, à l’avance, les appels prévus sur la période. Le programme de travail 2021-2022 est donc publié, et sera suivi par la publication, fin 2022, de programmes de travail couvrant la période 2023-2024.

Le programme Horizon Europe a pour but de financer la recherche et le développement de l’innovation de l’Union européenne. Contrairement à certaines idées reçues il ne vise pas uniquement le financement de la recherche fondamentale (recherche en laboratoire, qui est prise en charge par le premier pilier du programme) mais bien l’innovation dans son ensemble, via le financement la prise de risque, de tests, de démonstrations, de modélisations, etc. Le pilier 2 notamment, dans lequel se situe le cluster présenté ici finance des projets de **recherche et d’innovation appliquée**, c’est-à-dire des projets innovants testant de nouvelles solutions, y compris sur le terrain, à des échelles plus ou moins développées.

* Domaines stratégiques pour le Grand Est touchés par le programme

Ce cluster 6 concerne un grand nombre de domaines stratégiques pour le Grand Est, ses priorités étant très larges.

Il est découpé en 5 grands « thèmes » qui recouvrent également des domaines à enjeux clefs pour le territoire de la Région Grand Est :

* Alimentation
* Bioéconomie
* Ressources naturelles
* Agriculture
* Environnement

Ce cluster 6, en visant à financer des projets de recherche et d’innovation, touche donc certaines thématiques visées par la Région Grand Est mais avec un **angle de recherche de connaissance et de nouvelles solutions**. Les domaines concernés pour la Région Grand Est sont les domaines suivants :

* **Sols et friches**. En cherchant à lutter contre la pollution des sols le programme HE permet d’aborder les questions de la pollution mais aussi de l’imperméabilisation des sols.
* **Adaptation au changement climatique** : ce cluster vise à identifier les moyens permettant de rendre les villes, zones côtières et zones rurales plus résiliente face aux effets du changement climatique. Les secteurs de l’agriculture, de l’agroforesterie et de l’industrie sont également concernés.
* Des innovations en matière de **gestion forestière et d’agriculture bas carbone/durable** en matière de biodiversité sont recherchés (réduction des polluants, bioéconomie, diversification des productions, pratiques adaptées, etc.).
* La **protection des eaux et milieux** est un aspect très fort de ce cluster, qui se retrouve dans la plupart de ces Destinations, et vise à la fois à protéger la qualité des eaux (de surface, souterraine, maritime etc.) mais aussi à mieux gérer la ressource, et la gestion des eaux usées (notamment en milieu urbain).
* La question de la **biodiversité** est transversale dans chacune des Destinations de ce cluster, mais certains points mis en avant correspondent de manière quasi exacte avec les objectifs de la Région Grand Est, à savoir : la **sensibilisation et la participation citoyenne** et la lutte contre les espèces exotiques envahissantes.
* **La décarbonation des entreprises et l’efficacité d’utilisation des ressources** : l’aspect industriel, avec la recherche de solutions innovantes de la part de tous les secteurs, à la fois dans les méthodes de production, mais aussi dans la consommation des ressources et le développement de la bioéconomie.

Le cluster 6 ne vise cependant pas des actions de restauration « pure » des habitats, ni de protection des espèces, mais vise avant tout le développement de connaissances et le développement et le test de nouvelles solutions.

* **Description du programme**

# Présentation du cluster

Il vise en priorité à répondre aux objectifs de l’ONU pour le Développement durable et le climat, tout en préservant les objectifs économiques et l’innovation des acteurs européens. Il ne faut en effet pas oublier que ce cluster se trouve dans le pilier 2 « Problématiques mondiales et compétitivité européenne ».

C’est le cluster avec l’augmentation budgétaire la plus importante pour 2021-2027, avec un budget d’environ 6.5 milliards d’euros pour le financement des appels à projets (le reste de son budget servant à financer différentes missions et partenariats).

Ce cluster est celui qui encourage le plus **la coopération internationale**, et met surtout en avant le besoin de former des partenariats regroupant toute la chaine des acteurs impliqués : ONG, associations, mais aussi selon les sujets les agriculteurs, pêcheurs, industriels, etc. Ces projets sont donc souvent des projets rassemblent un grand nombre d’acteurs (entre 10 et 50 selon les appels et la thématique du sujet).

Les impacts attendus de ce cluster sont contenus dans le [plan stratégique Horizon Europe](https://op.europa.eu/en/web/eu-law-and-publications/publication-detail/-/publication/3c6ffd74-8ac3-11eb-b85c-01aa75ed71a1).

Il comprend 7 Destinations (qui sont des « groupes thématiques », chacune regroupant les appels à projets répondant à cette thématique) :

* Biodiversité et services écosystémiques
* Systèmes alimentaires, de la production à la consommation
* Économie circulaire et bioéconomie
* Environnement, et objectif « 0 pollution »
* Sols, océans et eaux pour dans notre système climatique
* Des zones urbaines, côtières et rurales résilientes, inclusives et en bonne santé
* Gouvernance innovante, observations environnementales et solutions numériques pour soutenir la mise en œuvre du Green Deal

**Destination 1 – Biodiversité et services écosystémiques**

|  |  |
| --- | --- |
| **Nombre d’appels à projets prévus sur 2021-2022** | 36 |
| **Enveloppe budgétaire dédiée sur 2021-2022** | 375.5 millions € |

Le but de cette destination est non seulement de préserver la biodiversité mais surtout de la mettre « sur le chemin du rétablissement », de préserver les écosystèmes et leurs services (terre, mer, rivières, zones humides, etc.) via un **développement des connaissances et de l’innovation**.

L’innovation est importante pour adresser les différentes causes de la perte de biodiversité, et cela devra être fait de manière holistique en rassemblant les acteurs liés aux différents systèmes de production.

Cinq grands objectifs :

* Mieux comprendre le déclin de la biodiversité
* Évaluer et restaurer la biodiversité et les services écosystémiques
* La gestion de la biodiversité dans les systèmes de production primaires
* Changements transformatifs pour la biodiversité
* Reconnecter la recherche sur la biodiversité et les politiques de soutien (partenariat dédié)

**Destination 2 – Systèmes alimentaires justes, sains et respectueux de l’environnement, de la production à la consommation (« *From Farm to Fork* »)**

|  |  |
| --- | --- |
| **Nombre d’appels à projets prévus sur 2021-2022** | 39 |
| **Enveloppe budgétaire dédiée sur 2021-2022** | 416.5 millions € |

L’objectif principal ici est que la sécurité alimentaire et nutritionnelle soit assurée pour tous, et assurée par la connaissance, l'innovation et la numérisation dans l'agriculture, la pêche, l'aquaculture et des systèmes alimentaires durables, résilients, inclusifs, sûrs et sains, « de la ferme à l'assiette ».

Quatre grands objectifs ici :

* Agriculture durable
* Pêche et aquaculture durable
* Transformation des systèmes alimentaires pour la santé, la durabilité et l’inclusion
* La coopération internationale

**Destination 3 – Économie circulaire et bioéconomie**

|  |  |
| --- | --- |
| **Nombre d’appels à projets prévus sur 2021-2022** | 22 |
| **Enveloppe budgétaire dédiée sur 2021-2022** | 268.5 millions € |

L’objectif principal est la prévention de la pollution et la mise en place de l’économie circulaire. La gestion et l'utilisation durables et circulaires des ressources naturelles ainsi que la prévention et l'élimination de la pollution doivent être intégrées, libérant le potentiel de la bioéconomie. Cela permettra d’assurer la compétitivité tout en garantissant un sol, un air, une eau douce et marine qui soit sains pour tous, grâce à une meilleure compréhension des limites planétaires et au déploiement de technologies innovantes et de solutions nouvelles, notamment dans la production primaire, la foresterie et les systèmes biosourcés.

Quatre grand thèmes se trouvent dans cette destination :

* La mise en place de l’économie circulaire
* La bioéconomie et les systèmes basés sur le vivant
* La gestion des forêts
* L’ « économie bleue »

**Destination 4 – Environnement et objectif « 0 pollution »**

|  |  |
| --- | --- |
| **Nombre d’appels à projets prévus sur 2021-2022** | 14 |
| **Enveloppe budgétaire dédiée sur 2021-2022** | 116 millions € |

Ce cluster partage l’objectif de la destination 3, et vise à permettre la mise en œuvre de la nouvelle stratégie « 0 pollution » adoptée dans le cadre du Green Deal. La Destination 4 vise en particulier la baisse voire l’arrêt de la pollution due à l’azote (N) et au phosphore (P), la protection des eaux (de surface, souterraine, et maritime), et le développement de systèmes circulaires biosourcés, y compris la biotechnologie. Elle vise 4 grands thèmes :

* L’arrêt de la pollution des sols et de l’eau
* La protection de l’eau potable et la gestion de la pollution des eaux en milieu urbain
* La lutte contre la pollution des mers et des océans
* L’amélioration des performances environnementales et la durabilité des procédés et des produits

**Destination 5 – Sols, océan et eau pour l’action climatique**

|  |  |
| --- | --- |
| **Nombre d’appels à projets prévus sur 2021-2022** | 16 |
| **Enveloppe budgétaire dédiée sur 2021-2022** | 193 millions € |

Le climat est abordé via le cluster 5, en lien avec l’énergie et la mobilité. Ici, étant donné les liens très importants avec les écosystèmes, la question climatique est également abordée mais en lien avec la biodiversité. Le but est ici de réduire les émissions de GES, de préserver les puits de carbone naturels voire de les améliorer, notamment en développant le potentiel des solutions basées sur la nature (y compris, en lien avec la destination 6, pour les zones rurales et côtières, où l’adaptation au changement climatique est particulièrement nécessaire).

Cinq grands thèmes :

* L’impact du changement climatique sur les environnements terrestres et maritimes, les ressources naturelles, l’agriculture, la forêt et les systèmes alimentaires
* La gestion des ressources en eau potable (en lien avec le partenariat Water4All)
* Le renforcement des connaissances sur le lien entre océans et climat
* La résilience de l’agriculture et des forêts, le potentiel de mitigation des effets du changement climatique grâce aux services écosystémiques et le rôle de l’agriculture pour réduire les émissions de GES.

**Destination 6 – Des zones urbaines, côtières et rurales résilientes, inclusives et en bonne santé**

|  |  |
| --- | --- |
| **Nombre d’appels à projets prévus sur 2021-2022** | 13 |
| **Enveloppe budgétaire dédiée sur 2021-2022** | 128 millions € |

Cette destination est une « petite destination », moins dotée en termes de budget, mais qui permet la prise en compte de zones plus spécifiques. Le but est ici que les zones rurales, côtières et urbaines se développent de manière durable, équilibrée et inclusive grâce à une meilleure compréhension des moteurs de changement environnementaux, socio-économiques, comportementaux et démographiques ainsi qu'au déploiement d'innovations numériques, sociales et communautaires.

On y trouve cinq grands thèmes :

* L’implication de tous les acteurs dans la transition
* Des solutions innovantes et intelligentes pour les communautés rurales
* Protection et résilience des communautés côtières
* L’accès à la nourriture des zones urbaines et péri-urbaines
* Le développement durable du tourisme et des activités de récréation et de loisir

**Destination 7 – Gouvernance innovante, observations environnementales et solutions numériques pour soutenir la mise en œuvre du Green Deal**

|  |  |
| --- | --- |
| **Nombre d’appels à projets prévus sur 2021-2022** | 43 |
| **Enveloppe budgétaire dédiée sur 2021-2022** | 368 millions € |

Ici on trouve une Destination plus transversale et qui correspond à la volonté de développer la gouvernance européenne. La Destination 7 vise à expérimenter de nouvelles manières de gérer la transition, et de rendre les connaissances beaucoup plus accessibles, et au plus grand nombre. Le but est d’étudier les barrières institutionnelles à la mise en place du Green Deal (inertie, déséquilibre des pouvoirs, contradiction ou faiblesse législatives ou administrative, etc.) et développer des moyens innovants pour rendre la gouvernance européenne plus forte, plus résiliente (et donc moins fragile face à de potentiels grand chocs globaux).

Cette destination comprend quatre grands thèmes :

* Mise en place de modèles de gouvernance innovants pour soutenir la mise en œuvre des politiques de l’UE
* Déployer et ajouter de la valeur aux observations environnementales
* Développement de technologies numériques et de recueil de données
* Renforcer les connaissances sur l’agriculture et les systèmes innovants
* Une présentation détaillée du cluster 6 est disponible via un [webinaire](https://www.youtube.com/watch?v=b0yoRUJi5E0) sur la chaine YouTube du programme.

# Types de projets éligibles

* Le programme Horizon Europe finance différents types de projet, appelés « Actions ». **Chaque appel à projets spécifie dans quelle catégorie doivent se trouver les projets sélectionnés**. Les types de projets existants sont les suivants :
* Actions de recherche et d'innovation (RIA- Research Innovation Action) – subvention à 100%
* Actions d'innovation (IA - Innovation Action) – subvention à 70% (100% pour les organismes à but non lucratif)
* Actions de soutien et de coordination (CSA - Coordination Support Action) – subvention à 100%
* Cofund actions – subvention entre 30 et 70%

*Pour plus d’information sur les différents types de projets, cliquez* [*ici*](https://www.horizon2020.gouv.fr/cid81981/les-differents-types-de-financements.html#action-recherche-innovation)*ou bien consultez la fiche « Horizon Europe – Présentation générale – pilier II ».*

* **Type de projets recherchés par le cluster 6**

Les appels à projets du cluster 6 sont à 70% constitués d’appels RIA. Les appels restants sont principalement des appels à projets IA, puis quelques appels CSA puis COFUND.

Ces différents types d’appels sont définis dans la fiche sur les grands principes du pilier 2 d’Horizon Europe.

Pour savoir quel type de projet est recherché pour le sujet qui vous intéresse, il est nécessaire de consulter le [Programme de travail](https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/how-to-participate/reference-documents;programCode=HORIZON) , qui définit le type de projet recherché par chaque appel.

# Dispositions administratives et financières

* **Les coûts éligibles** (c’est-à-dire les coûts qui peuvent être déclarés dans le budget et pris en compte pour le calcul de la subvention) sont les suivants :
* Coûts de personnel – déclaration aux coûts réels (ou déclaration aux taux journalier si c’est la pratique habituelle)
  + Employés
  + Personnes physiques sous contrats directs
  + Personnels détachés par un tiers contre paiement
  + Directeurs de PME sans salaire
* Prestations/assistance externe (pour la réalisation directe d’une action importante pour le projet) – coûts réels
* Achats – coûts réels
  + Déplacements
  + Équipements
  + Autres biens, travaux et services (pour des travaux ou services annexes)
* Autres coûts
  + Soutien financier à des tiers au projet (« subvention en cascade ») – coûts réels
  + Facturation interne (attention, des règles spécifiques s’appliquent) – coûts unitaires sur la base des pratiques comptables du bénéficiaire
* Coûts indirects – taux forfaitaire calculé sur la base de 25% du total des coûts de personnel + coûts d’achats[[1]](#footnote-1)

**Ces règles sont les règles générales** qui s’appliquent à Horizon Europe, des règles d’éligibilité différentes peuvent s’appliquer selon les piliers, clusters, ou appels à projet.

* **Langue :** le projet peut être rédigé dans toutes les langues officielles de l’Union européenne, mais dans les faits le partenariat international pousse les participants à rédiger en anglais. En cas de rédaction dans une langue autre que l’anglais un résumé en anglais devra être joint.
* **Partenariat :**
  + Les projets Horizon Europe et plus particulièrement les RIA doivent obligatoirement former **un partenariat d’au moins trois membres, représentant au moins trois membres du programmes Horizon Europe** (donc soit trois États membres, soit un État membres et deux États associés, etc.[[2]](#footnote-2).)
  + Le porteur de projet doit obligatoirement être basé dans un État membre de l’Union européenne. Il doit s’agir d’un acteur pertinent par rapport au sujet traité. Cet acteur peut-être un acteur de la recherche (Université, laboratoire etc.), une entreprise, une association, etc.
  + Une **vérification de la capacité financière est effectuée, uniquement pour le porteur de projet**, dès que la subvention demandée est supérieure à 500 000€, sauf si l’organisation coordinatrice est un organisme public, un établissement d’enseignement supérieur, un individu boursier, une organisation internationale garantie par un État membre ou État associé.
  + Le programme Horizon Europe est le programme le plus ouvert en termes de partenariat. Peuvent participer :
    - Des acteurs issus de l’espace économique européen (liste).
    - Des acteurs issus des Pays et Territoires d’Outre-Mer.
    - Des acteurs issus de pays tiers (les « États associés »). Ces pays signent un accord avec la Commission pour être considérés comme États associés. Ces accords n’ont pas encore été renouvelés pour 2021-2027, en attendant, la Commission considère comme États associés la liste des États admis pour 2014-2021 (voir liste [ici](https://www.horizon2020.gouv.fr/cid76866/liste-des-pays-associes-horizon-2020.html)).
    - Des acteurs issus des pays en voie de développement, sauf exclusion spécifique mentionnée dans certains appels (la liste peut être trouvée dans les annexes des programmes de travail pluriannuel, à paraitre pour 2021-2022[[3]](#footnote-3)).
* Pour le programme Horizon Europe les appels à projets sont publiés selon une fréquence irrégulière : il faut consulter les programmes de travail avec la présentation des calendriers d’appels à projet sur les deux années à venir. **Un sujet pourra ne faire l’objet que d’un seul appel sur toute la programmation 2021-2027** (les thèmes et priorités ne sont pas récurrents, à la différence d’autres programmes comme LIFE, Interreg, etc.).
* **En termes de sélectivité**, le programme Horizon 2020 était assez sélectif (une moyenne de 10 % de sélection, mais chaque pilier et chaque cluster dispose en fait de taux de sélectivité différents, avec une compétitivité accrue pour le 3e pilier).
* **L’évaluation des projets**

Les propositions soumises sont évaluées sur la base de deux **critères de sélection** et de **critères d'évaluation**.

Les deux **critères de sélection** sont la capacité financière du coordinateur et la capacité opérationnelle des participants.

Pour jauger la capacité opérationnelle des participants, les évaluateurs s’appuieront sur les documents suivants :

* Un curriculum vitae ou une description du profil des principales personnes responsables de la mise en œuvre des activités de recherche et/ou d’innovation ;
* Une liste de publications, produits et/ou services (5 maximum), ou tout autre accomplissement en lien avec le texte de l’appel à projets ;
* Une liste des projets et/ou activités en lien avec le sujet de la proposition (5 maximum) ;
* Une description de toute infrastructure ou équipement technique important en lien avec les activités ;
* Une description des parties tierces qui ne seront pas partenaires dans le projet, mais contribueront à la mise en œuvre de l’action (consulter les fiches sur les parties tierces).

Les **critères d’évaluation** sont : l’excellence ; l’impact ; la qualité et l’efficacité de la mise en œuvre.

* + Impact (50% de la notation)
    - Améliorer la capacité d'innovation et l'intégration de nouvelles connaissances ;
    - Renforcer la compétitivité et la croissance des entreprises en développant des innovations répondant aux besoins des marchés européens et mondiaux et, le cas échéant, en proposant ces innovations aux marchés ;
    - Tout autre impact environnemental et social important ;
    - Efficacité des mesures proposées pour exploiter et diffuser les résultats du projet (y compris la gestion de la propriété intellectuelle), pour communiquer sur le projet et pour gérer les données de recherche le cas échéant.
  + Excellence (25%)
    - Solidité du concept, y compris considérations transdisciplinaires considérations.
    - Le projet proposé est ambitieux, a un fort potentiel d'innovation et va au-delà de l'état de l'art (par exemple, des objectifs révolutionnaires/de rupture, de nouveaux concepts et approches).
  + Qualité de mise en œuvre (25%)
    - Cohérence et efficacité du plan d’action, y compris l'adéquation de la répartition des tâches et des ressources ;
    - Complémentarité des participants au sein du consortium (le cas échéant) ;
    - Adéquation des structures et des procédures de gestion, y compris pour la gestion des risques et de l'innovation.

Ces critères sont les critères généraux d’Horizon Europe. Selon les appels à projets d’autres critères et d’autres pondérations peuvent s’appliquer.

* **Reporting** :

Le programme Horizon Europe demande plusieurs types de reporting :

* Un reporting continu, en ligne (livrables, jalons, productions, etc.)
* Des rapports techniques et financiers pour chaque « période de reporting » (définies dans la Convention de subvention)
* Un rapport technique et financier final, à la fin du projet.

Les paiements intermédiaires sont liés à ces rapports. Un premier préfinancement est possible au démarrage du projet, suivi d’un ou deux paiements intermédiaires, sur base des rapports financiers envoyés. Lorsque la Commission européenne approuve les coûts éligibles déclarés sur la période en question, le paiement intermédiaire est versé au coordinateur dans les 90 jours à compter de la date de réception du rapport. Le montant dépend de ce qui est fixé par le *Grant Agreement* (ou « Convention de subvention »), avec une limite : **le montant total du préfinancement et des paiements intermédiaires ne doit pas dépasser 90% du montant maximum de la subvention** tel qu’indiqué à l’article 5.1 de la convention de subvention.

* **Un exemple de Grant Agreement/Convention de subvention** peut être trouvé [ici](https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/docs/2021-2027/common/agr-contr/general-mga_horizon-euratom_en.pdf)[[4]](#footnote-4). Le plateforme Funding&Tenders regroupe tous les documents administratifs utiles pour ce programme, notamment via la page « [Reference documents](https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/how-to-participate/reference-documents)».
* **Trois types d’audit** sont possibles dans le programme Horizon Europe, pour plus d’information sur chaque type d’audit voir [cette fiche](https://cache.media.education.gouv.fr/file/Fiches_pratiques_du_PCN_juridique_et_financier/49/1/20150226_audits_396491.pdf).
* **Le principe des aides d’État** ne s’appliquent pas aux fonds Horizon Europe.

Les questions administratives et financières sont traitées par le PCN (Point de Contact National) dédié à ces questions. Des fiches explicatives sont disponibles sur un grand nombre de points sur [cette page](https://www.horizon2020.gouv.fr/cid86592/les-fiches-pratiques-pcn-juridique-financier.html#regle-financiere)[[5]](#footnote-5).

# Exemples de projet

Attention : ces exemples sont tirés du programme H2020. Le programme Horizon Europe ayant une structure différente, les appels présentés ici peuvent ne pas se retrouver dans le nouveau programme. Le cluster précédent était principalement axé sur l’agriculture, la recherche maritime et la bioéconomie, ce cluster 6 comprend donc nouvellement des aspects liés à l’environnement et à la gestion des ressources.

Les exemples donnés ici visent donc avant tout à donner quelques exemples de ce à quoi un projet « Horizon Europe » sur les sujets du cluster 6 pourrait ressembler, et donner quelques pistes de réflexion.

**Exemple n°1 :**

Porteur de projet : Teknologian Tutkimuskeskus (centre de recherche – FI)

Titre : UNALAB - Urban Nature Labs

Contact : [info@unalab.eu](mailto:info@unalab.eu); +32 2 503 25 30 (BE)

Appel : SCC-02-2016-2017 - Demonstrating innovative nature-based solutions in cities

Dates : Juin 2017 à novembre 2022

Budget : 14.2 millions € (12.7 millions de subvention)

UNaLab développera la mise en œuvre de zones de démonstration de « living lab » et un cadre européen de solutions innovantes, reproductibles et adaptées localement pour améliorer la résilience climatique et hydrique des villes. UNaLab se concentre sur la gestion écologique de l'eau urbaine, accompagnée de mesures de verdissement et d'un design urbain innovant et inclusif. Les partenaires de l'UNaLab visent à développer des sociétés locales plus intelligentes, plus inclusives, plus résilientes et plus durables grâce à une innovation basée sur la nature créée conjointement avec et pour les parties prenantes et les citoyens.

Le consortium UNaLab est composé de 29 partenaires dans 12 pays européens différents et trois pays non membres de l'UE. Le consortium est bien équilibré, représentant les acteurs clés de la chaîne de valeur des défis urbains et des villes intelligentes et durables (organismes publics, instituts de recherche, grandes industries, petites et moyennes entreprises) – dont la Commune de Cannes en France (06)

[Site web 1](https://unalab.eu/en)

[Site web 2](https://cordis.europa.eu/project/id/730052)

**Exemple n°2 :**

Porteur de projet : Stichting Wageningen research (NL)

Titre : SOILCARE - Soil Care for profitable and sustainable crop production in Europe

Contact : General coordination : [rudi.hessel@wur.nl](mailto:rudi.hessel@wur.nl) Tel : +313174686530

Partenariat : 28 partenaires, dont la Fédération régionale des agrobiologistes de Bretagne

Appel : SC5-16-2014 - Making Earth Observation and Monitoring Data usable for ecosystem modelling and services

Dates : mars 2016 à août 2021

Budget : 7.6 millions € (6.9 millions de subvention)

La production végétale européenne doit rester compétitive tout en réduisant les impacts environnementaux, ce qui nécessite le développement et l'adoption de systèmes de culture efficaces pour l'amélioration des sols. L'objectif global de SOILCARE est d'identifier et d'évaluer des systèmes de culture prometteurs pour l'amélioration des sols et des techniques agronomiques augmentant la rentabilité et la durabilité à toutes les échelles en Europe. Une approche transdisciplinaire sera utilisée pour évaluer les avantages et les inconvénients d'une nouvelle génération de systèmes de culture d'amélioration des sols.

Les informations existantes issues de la littérature et des expériences à long terme seront analysées pour développer une méthodologie complète d'évaluation des performances des systèmes de culture à plusieurs niveaux. Une approche multi-acteurs sera utilisée pour sélectionner des systèmes de culture d'amélioration des sols prometteurs pour une évaluation scientifique dans 16 sites d'étude à travers l'Europe couvrant différentes conditions pédoclimatiques et socio-économiques. Les systèmes de culture mis en œuvre seront suivis avec la participation des parties prenantes et évalués conjointement avec les scientifiques. Une attention particulière sera accordée à l'adoption de systèmes de culture d'amélioration des sols et de techniques agronomiques à l'intérieur et au-delà des sites d'étude.

Un outil interactif sera développé pour permettre aux utilisateurs finaux d'identifier et de hiérarchiser les systèmes de culture appropriés pour l'amélioration des sols partout en Europe.

[Site web 1](https://www.soilcare-project.eu/)

[Site web 2](https://cordis.europa.eu/project/id/677407)

**Exemple n°3 :**

Porteur de projet : INRAE (FR)

Titre : B4EST - Adaptive BREEDING for productive, sustainable and resilient FORESTs under climate change

Contact : Dr Cathernie Bastien : [info@b4est.eu](mailto:info@b4est.eu)

Partenariat : 18 participants, dont l’INRAE et l’Université Paul Sabatier Toulouse III

Appel : BB-03-2017 - Adaptive tree breeding strategies and tools for forest production systems resilient to climate change and natural disturbances

Dates : Mai 2018 à avril 2022

Budget : 6.7 millions € (6 millions de subvention)

L'objectif de B4EST est d'augmenter la survie, la santé, la résilience et la productivité des forêts face au changement climatique et aux perturbations naturelles, tout en maintenant la diversité génétique et les fonctions écologiques clés, et en favorisant une bioéconomie européenne compétitive.

B4EST fournira aux sélectionneurs d'arbres forestiers, aux gestionnaires et propriétaires forestiers et aux décideurs politiques : 1) de meilleures connaissances scientifiques sur les profils d'adaptation et la productivité durable, et la valeur ajoutée des matières premières dans les espèces d'arbres européennes importantes pour la foresterie, 2) de nouvelles stratégies adaptatives et flexible de sélection/croisements 3) génotypes d'arbres à haute valeur adaptative et économique, 4) outils d'aide à la décision pour le choix et l'utilisation du matériel forestier de reproduction (MRF) tout en équilibrant production, résilience et diversité génétique, y compris des études de cas développées avec des partenaires industriels, 5 ) des modèles de performance intégratifs pour guider le déploiement de la GRF au niveau du peuplement et du paysage, 6) des analyses économiques des risques/bénéfices/coûts, et 6) des recommandations politiques.

Pour couvrir les besoins géographiques, économiques et sociétaux de la foresterie dans l'UE, B4EST travaillera avec 8 conifères et feuillus (six indigènes, deux non indigènes) avec des programmes de sélection avancés (épicéa de Norvège, pin sylvestre, pin maritime, peupliers, douglas, sapin, eucalyptus) ou qui sont des études de cas de forêts menacées par les ravageurs (frêne) ou de produits précieux non ligneux (pin cembro).

[Site web 1](https://b4est.eu/)

[Site web 2](https://cordis.europa.eu/project/id/773383)

# Informations pratiques

* Des points de contacts nationaux (PCN) existent pour ce programme, et peuvent être contacté en cas de question ou de besoin de conseil. Ces PCN sont spécialisés par thématique transversale, par cluster, ou par instrument : PCN questions juridiques et financières ; PCN Santé ; PCN Fission ; PCN transports ; etc.

La liste complète est disponible [ici](https://www.horizon-europe.gouv.fr/les-points-de-contact-nationaux-24230).

* La longueur du dossier varie selon le type de projet :
  + Pour les projets IA et RIA, 45 pages (attention, les pages supplémentaires sont simplement coupées et non transmises à l’évaluateur).
  + Les projets CSA doivent faire 30 pages maximum
  + Dans les cas de dépôt en 2 étapes, la « note de concept » doit faire 10 pages maximum
* Il peut cependant exister des exceptions selon les topics, et le nombre de pages peut monter à 60 ou 70 pages. Pour connaitre le nombre de pages exactes il faut consulter les règles propres à votre appel à projet dans le programme de travail spécifique au Cluster 6 (il sera [disponible ici](https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/how-to-participate/reference-documents;programCode=HORIZON)[[6]](#footnote-6)).
* La plateforme [Funding&Tenders](https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/home) regroupe un grand nombre d’éléments intéressants à consulter :
* Les documents de travail (programme de travail, trames de réponse, etc.)
* Les appels clos, à venir, et en cours
* Un [portail](https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/how-to-participate/partner-search) de recherche de partenaires

N’hésitez pas à consulter également le site internet Horizon Europe du [MESRI](https://www.horizon-europe.gouv.fr/), ni celui de la [Commission européenne](https://ec.europa.eu/info/research-and-innovation/funding/funding-opportunities/funding-programmes-and-open-calls/horizon-europe_en).

Enfin, la plateforme Cordis recense tous les projets financés par le programme cadre depuis sa création en 1993, elle est disponible [ici](https://cordis.europa.eu/).

Attention : pour la majorité des appels à projets, **il n’y a qu’une seule date de prévue** pour la période 2021-2022. Chaque appel à projets, chaque « topic » a sa propre date de clôture, si un sujet semble intéressant il faut donc se renseigner précisément pour ce topic.

D’autres appels seront prévus sur la période 2023-2024 et seront connus courant 2022 mais pourront porter sur des sujets différents.

1. Cette présentation est une présentation simplifiée, d’autres types de coûts pouvant être éligibles selon le volet où l’on se situe, mais est la présentation la plus commune pour les projets du pilier 2. [↑](#footnote-ref-1)
2. Voir la fiche « HE – Présentation générale » pour la définition des différentes catégories de participants [↑](#footnote-ref-2)
3. Pour 2014-2020, 123 pays étaient concernés, le programme couvre donc quasiment l’ensemble des Etats existants. [↑](#footnote-ref-3)
4. Il s’agit d’un lien vers une version provisoire de la convention de subvention, il conviendra de consulter la version finale lorsqu’elle sera publiée. [↑](#footnote-ref-4)
5. Il s’agit de fiches explicatives relatives au programme Horizon 2020. Il conviendra de consulter celles relatives à Horizon Europe dès qu’elles seront disponibles sur [le site du Ministère de l’Enseignement supérieur, de la recherche et de l’innovation](https://www.horizon-europe.gouv.fr/). [↑](#footnote-ref-5)
6. Il s’agit d’une version provisoire, il conviendra de consulter la version définitive lorsqu’elle sera publiée. [↑](#footnote-ref-6)